

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 juin 2023

Objet : Demande d'accès aux documents-Décision complémentaire
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.058

Nous donnons suite à votre demande de précision reçue par courriel le 29 mai dernier, qui fait suite à la décision rendue le 24 mai 2023 dans laquelle vous demandiez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- Toute plainte visant la Société québécoise du cannabis (SQDC), en vertu de la Loi encadrant le cannabis;
- Tout document (rapports d'enquêtes, recommandations, communications officielles, etc.) qui a résulté de plaintes visant la SQDC, en vertu de la Loi encadrant le cannabis. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, d'autres documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous désirons vous mentionner qu'à la suite de cette recherche supplémentaire, il nous a été impossible de repérer la seconde plainte visée qui aurait été déposée le 27 avril dernier.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Annie Larivière pour
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2